

Mesdames et Messieurs les Capitaines des
équipes disputant le Championnat
Corporatif de Paris ABRICOR

Objet : Cotisation 2026-2027

Mesdames, Messieurs les Capitaines,

Conformément à la décision qui a été prise lors de l'Assemblée Générale du 16 juin 2026, le barème des montants de cotisation annuelle de la saison 2026-2027 est inchangé par rapport à la saison précédente :

➤ *Par équipe :* **300 euros**

Toutefois, les équipes
qui nous auront adressé la liste des joueurs de leur équipe avant le 15 octobre 2026
et qui s'acquitteront de leur cotisation annuelle avant le 15 décembre 2026
bénéficieront d'une remise **exceptionnelle** et ne devront verser respectivement que
270 euros.

Cordialement.

NB - Le mode de règlement est possible par chèque ou par virement :

- Les chèques sont à libeller à l'ordre de : **ABRICOR** et à envoyer à l'adresse ci-dessus.
- Les virements sont à effectuer sur le compte ci-dessous.

IBAN (International Bank Account Number) : FR76 1820 6003 9665 0231 2675 837
Code BIC (Bank Identification Code) - Code SWIFT : AGRIFRPP882

Ce document fait office de FACTURE